

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 544

présenté par

M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,
M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau,
M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 18

Supprimer les deux dernières phrases l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de cette disposition ubuesque, une commune pourrait être rattachée contre son gré à un EPCI qui ne veut pas d'elle ! Cette procédure contrevient au bon sens et au principe de libre administration des collectivités territoriales.